



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour 2020

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général présente ci-après son quatrième rapport sur l'état d'avancement des projets de construction et des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre des visiteurs, réalisés dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, conformément à la section VIII de la résolution [73/279](#) A de l'Assemblée générale.

Dans le présent rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/73/355](#)), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, la gestion des risques, l'avancement des travaux de construction, la gestion des imprévus et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées. Si la procédure d'appel d'offres pour les services de construction concernant les principaux travaux de rénovation a pris du retard, ce qui a décalé le calendrier du projet de 11 mois, les résultats de la dernière analyse quantitative des risques indiquent qu'il y a toujours d'assez bonnes raisons de penser que le projet sera exécuté sans dépassement des crédits ouverts. Le Secrétaire général est déterminé à exécuter le projet sans dépassement du montant maximum de 56,9 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale et prendra à cette fin des mesures d'atténuation des risques.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées à la section III du rapport, et consistent notamment à prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet et à ouvrir un crédit de 8 434 100 dollars pour 2020.

* [A/74/150](#).



I. Renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze) et sur les travaux annexes

1. Comme indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par le Secrétaire général (A/73/355), au cours de la période précédente les travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux, en l'occurrence l'immeuble Le Zambèze, avaient été achevés à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de même que certains des travaux dits annexes, c'est-à-dire les éléments ajoutés au projet initial.
2. En septembre 2018, les derniers travaux annexes, à savoir la construction de la rampe d'accès automobile et les travaux concernant les installations électriques et sanitaires, ont été achevés.
3. Une fois rectifiés et approuvés les éléments des travaux annexes susmentionnés qui figuraient sur la liste des réserves, la CEA a débloqué une retenue de garantie de 83 886 dollars, 1 259 dollars ayant été déduits du total à titre de compensation pour les menus travaux d'électricité qui n'avaient pas été menés à bien comme prévu. Une attestation d'achèvement des travaux a ensuite été délivrée, en octobre 2018.
4. Ainsi, ces projets touchent à leur fin. On trouvera donc dans le présent rapport les données finales concernant l'état d'avancement des activités de construction susmentionnées. Les prochains rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux porteront sur l'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall.

II. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

A. Historique

5. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet de rénovation de l'Africa Hall, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses, d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5, ainsi que l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Par les résolutions 71/272 A, 72/262 A et 73/279 A qu'elle a adoptées ultérieurement et dans lesquelles elle a pris note des progrès accomplis pendant les périodes considérées, elle a ouvert un crédit d'un montant total de 28 107 600 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2019. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux est le quatrième à avoir été établi depuis que l'Assemblée a approuvé le projet en 2015.

B. Objectifs du projet

6. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs précédemment indiqués, qui demeurent inchangés.
7. Il s'agit de rénover l'Africa Hall tout en respectant son authenticité historique et architecturale et en corrigeant les défauts qu'il présente au regard des normes et codes de construction internationaux en vigueur, ce qui implique, entre autres, de réaliser des travaux dans les domaines suivants : a) mise aux normes structurelles et parasismiques ; b) protection physique, sécurité des personnes et sécurité incendie ; c) facilité d'accès et autres dispositions concernant les personnes handicapées ; d) efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation rationnelle des

ressources naturelles ; e) mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs.

8. Il était prévu que le projet soit achevé d'ici à la fin de 2021. Toutefois, compte tenu du retard qu'a pris la procédure d'appel d'offres concernant les principaux travaux de rénovation, comme décrit plus en détail ci-dessous, la date de fin de projet a dû être repoussée à décembre 2022.

9. Le budget maximum approuvé, qui s'élève à 56,9 millions de dollars y compris une réserve en cas d'augmentation des coûts et une réserve pour imprévus, est suffisant pour permettre l'achèvement des travaux.

10. Le projet de rénovation de l'Africa Hall continue d'être élaboré et exécuté dans le respect des normes et codes de construction internationaux en vigueur, l'objectif étant d'atteindre la plus haute qualité en matière d'installations de conférence tout en préservant et restaurant l'intégrité architecturale du bâtiment dans ses dimensions historique et culturelle. Tous les changements, aménagements et transformations proposés ou mis en œuvre durant la période considérée ont été examinés avec le souci de maintenir l'ensemble des objectifs du projet, notamment pour ce qui est des coûts et de la qualité.

C. Gouvernance du projet

Comité des parties prenantes

11. Durant la période considérée, le Comité des parties prenantes, créé en 2016, s'est réuni trois fois, en novembre 2018, en février 2019 et en juin 2019.

12. Les réunions du Comité ont pour objet de tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clefs informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition aux risques et de faciliter leur prise de décisions à haut niveau. Le Comité demeure un élément de gouvernance essentiel, car il réunit les principaux bénéficiaires et les futurs utilisateurs du bâtiment rénové afin qu'ils discutent et conviennent de nouvelles stratégies d'élaboration et de mise en œuvre du projet, y compris des modifications éventuelles à apporter à tout élément initial convenu qui seraient du ressort du Secrétariat.

13. À la dernière réunion du Comité des parties prenantes, les participants ont été informés des raisons du retard actuel de 11 mois et des mesures qui pourraient être prises pour le rattraper en partie. En outre, il a été rappelé aux parties prenantes qu'il fallait tenir compte du cahier des charges et des objectifs approuvés et limiter dans toute la mesure possible le nombre de changements demandés par le maître d'ouvrage.

Conseil consultatif

14. Le Conseil consultatif, qui a été mis sur pied en juillet 2017, s'est réuni en février 2019 et prévoit de tenir sa prochaine réunion en septembre 2019. Ses membres continuent de s'acquitter activement de leurs fonctions en communiquant au maître d'ouvrage leurs vues utiles et en formulant à son intention des recommandations quant à la façon de protéger le projet et son exécution. Lors de ses réunions, le Conseil a été informé de l'état d'avancement du projet, ainsi que des changements qui avaient été apportés aux éléments initiaux et ceux qui pourraient encore intervenir.

15. À ce jour, le Conseil a fourni des éléments et des conseils qui ont contribué aux travaux de conception, en élaborant des stratégies de mobilisation de contributions volontaires et en intensifiant la concertation avec les autorités du pays hôte, y compris s'agissant du don de terrains supplémentaires qui pourraient servir de parc de stationnement aux futurs visiteurs de la CEA.

Coordination avec le Siège

16. Les attributions du Service de la politique de gestion mondiale des biens (anciennement le Service de la gestion des biens immobiliers du Bureau des services centraux d'appui) telles que définies dans le document portant la cote [A/73/355](#) demeurent inchangées.

17. L'accord relatif à l'administration et à la coordination conclu en 2017 continue d'encadrer diverses fonctions relatives à la gestion du projet, comme la gestion des problèmes et des changements et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement du projet. On y trouve définies les attributions et responsabilités des membres de l'équipe durant toutes les étapes de l'exécution du projet.

18. Des réunions de coordination bimensuelles ont eu lieu avec l'équipe de la CEA chargée du projet, pendant lesquelles le Service de la politique de gestion mondiale des biens a apporté des orientations et des conseils techniques, diffusé les enseignements tirés d'autres projets d'équipement et veillé à ce que les principes régissant les biens immobiliers de l'Organisation aient été dûment respectés lors des activités menées par l'équipe. En novembre 2018, une délégation du Service s'est rendue à Addis-Abeba pour rencontrer l'équipe de la CEA chargée du projet, et le Service continue de participer au processus d'examen et d'approbation des changements qu'il est demandé d'apporter aux éléments initiaux du projet. Au titre de son mandat de supervision, il fournit en outre des services indépendants de gestion des risques au maître d'ouvrage, qui consistent notamment à veiller à ce que l'inventaire des risques soit actualisé et géré par l'équipe de projet.

19. Depuis octobre 2017, un appui est apporté aux maîtres d'ouvrage et aux entrepreneurs par un cabinet de conseil professionnel international ayant de l'expérience dans les services de gestion des risques liés à la construction. Avant la publication du rapport d'activité semestriel sur les services indépendants de gestion des risques, des réunions sur la gestion des risques ont eu lieu à intervalles réguliers entre l'équipe de la CEA chargée du projet de rénovation et les principales parties prenantes. Elles visent à extraire de l'inventaire des risques les données nécessaires à l'évaluation des répercussions que ces risques pourraient avoir sur le calendrier du projet et les prévisions de dépenses de manière générale, ainsi que sur les imprévus connexes sur le plan des dépenses et du calendrier, comme décrit dans la section sur la gestion des risques ci-dessous.

D. Gestion du projet

20. L'équipe de gestion du projet est dirigée par un chargé de projet (P-5), qui rend compte au responsable du projet, à savoir la direction de l'administration de la CEA. Elle est composée d'un architecte-ingénieur (P-4), d'un fonctionnaire chargé des achats (P-3), d'un ingénieur responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur recruté sur le plan national), d'un ingénieur mécanicien-électrotechnicien (administrateur recruté sur le plan national), d'un surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national), d'un assistant (budget et finances) (agent local) et d'un assistant aux expéditions et à la logistique (agent local), tous ces postes ayant été approuvés dans la résolution [70/248 A](#) de l'Assemblée générale.

21. Le titulaire du poste de coordonnateur de projet (P-4) au Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège, dont le salaire est partagé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans le cadre de son projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements

en fin de vie, continue d'assurer les services de soutien et de supervision du projet, y compris les services de coordination de la gestion des risques.

22. Six agents responsables de la sécurité ont assuré la sécurité du chantier sur lequel ont travaillé les entreprises chargées des travaux préparatoires dans les locaux de la CEA.

23. La CEA a continué de recruter des consultants disposant de connaissances approfondies et assurant des services professionnels dans les domaines qui ne sont pas représentés dans l'équipe de gestion du projet, comme suit :

a) Commissaires d'exposition : deux experts ont été recrutés pour appuyer la création de l'exposition permanente et en choisir les pièces. Un expert s'est chargé des éléments opérationnels, notamment en affinant le dossier de décision et en définissant les spécifications techniques du centre d'accueil des visiteurs, et l'autre supervisera l'exécution des travaux d'organisation de l'exposition ;

b) Restaurateur d'œuvres d'art : un expert a été recruté en février 2018 pour conseiller et appuyer l'équipe chargée du projet de rénovation pendant l'appel d'offres pour la restauration des œuvres d'art et pour aider le cabinet de conseil principal à superviser les futurs travaux de restauration ;

c) Informatique, techniques audiovisuelles et services techniques de conférence : comme indiqué dans le document publié sous la cote [A/73/355](#), un groupe de travail composé de représentants des usagers de la CEA et d'autres acteurs institutionnels a été mis sur pied pour aider le cabinet de conseil principal à établir l'étude détaillée et le dossier d'appel d'offres relatifs aux systèmes et réseaux de conférence et aux systèmes et réseaux informatiques. Une fois ces systèmes et réseaux installés, cette façon de faire devrait en outre faciliter la réception des produits par les usagers de la CEA et supprimer ou réduire autant que possible les problèmes qui se posent lors de la mise en service des travaux.

24. La CEA prévoit de recruter des consultants supplémentaires disposant de connaissances approfondies et assurant des services professionnels dans les domaines qui ne sont pas représentés dans l'équipe chargée du projet de rénovation, comme suit :

a) Spécialiste des services de communication : en décembre 2018, la CEA a lancé le dossier d'appel d'offres de services ; l'examen des propositions reçues est en cours ;

b) Expert en mobilisation des ressources : la CEA envisage d'engager un consultant afin qu'il fournisse des conseils et un soutien dans le cadre de l'élaboration d'un plan détaillé de mobilisation des ressources visant à mobiliser davantage de contributions volontaires au projet.

E. Responsabilité du projet

25. Conformément aux résolutions [69/262](#), [70/248 A](#), [71/272 A](#), [72/262 A](#) et [73/279 A](#) de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé au quatrième audit annuel du projet entre février et mars 2019. Le dernier rapport d'audit¹ contenait quatre recommandations importantes, qui ont toutes été

¹ Référence 2019/054 (juin 2019). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://oios.un.org/resources/>, à la rubrique « Internal audit reports ».

acceptées par la CEA et qui sont en cours de mise en œuvre. Le BSCI a formulé les recommandations suivantes à l'intention de la CEA :

- a) Améliorer les activités relatives au calendrier du projet et aux risques connexes ;
- b) Limiter dans toute la mesure possible le nombre de changements demandés par le maître d'ouvrage ;
- c) Inclure une évaluation des demandes de changement dans les réunions trimestrielles avec le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques ;
- d) Mettre l'accent sur l'amélioration de la passation de marchés liés au projet.

26. L'audit a également fait ressortir l'importance que revêtait la participation concertée des parties prenantes. La CEA accorde une grande importance aux audits régulièrement effectués par le BSCI, qui offrent autant d'occasions au maître d'ouvrage, au responsable du projet et à l'équipe chargée du projet de rénovation d'examiner et d'améliorer les procédures d'exécution du projet, conformément aux directives, règles et règlements de l'Organisation applicables.

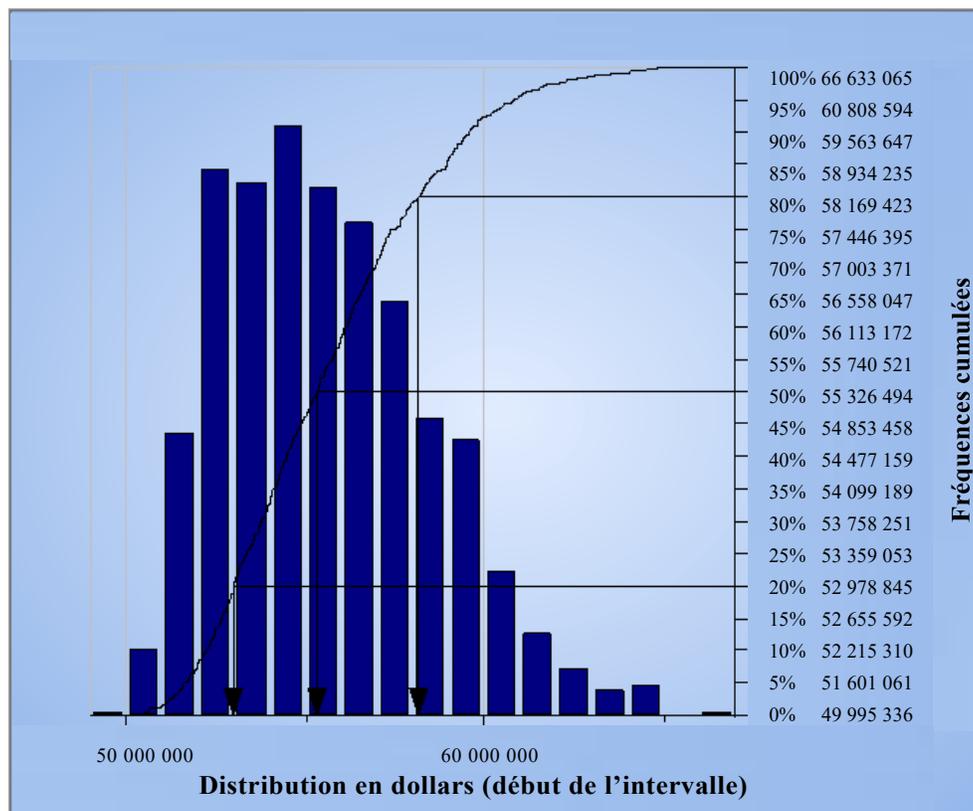
F. Gestion des risques

Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

27. À l'issue du premier atelier consacré à la gestion des risques, qui s'est tenu en février 2018, une stratégie de gestion des risques associés au projet ainsi qu'un inventaire des risques ont été établis, et la première analyse quantitative des risques associés au projet (simulation selon la méthode de Monte-Carlo) a eu lieu. Depuis, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a tenu des réunions trimestrielles pour examiner l'inventaire des risques et offrir des orientations sur la gestion de ceux-ci. Il a établi trois rapports d'activité semestriels sur les services indépendants de gestion des risques, en juin 2018, janvier 2019 et août 2019, pour apporter un appui continu à la prise de décisions du maître d'ouvrage.

28. En mai 2019, le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques a procédé à la deuxième simulation selon la méthode de Monte-Carlo, en s'appuyant sur une évaluation actualisée des risques existants et de ceux mis au jour récemment. Les résultats auxquels il est parvenu sont présentés dans la figure I.

Figure I
Histogramme des coûts liés aux risques analysés (mai 2019)

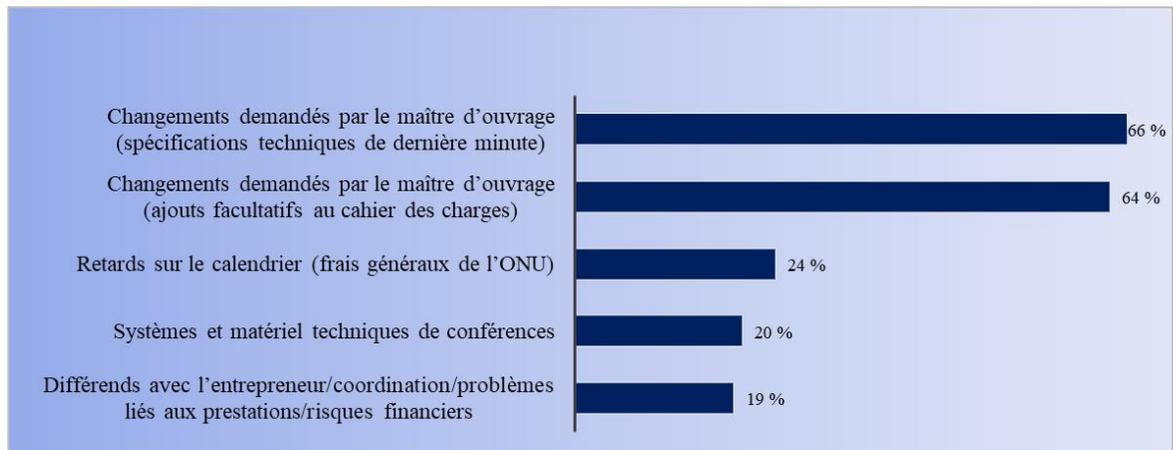


29. Il était ressorti de la première simulation selon la méthode de Monte Carlo, menée en 2018, que le degré de certitude que le projet serait exécuté sans dépassement des crédits ouverts s'établissait à 75 %. Comme indiqué dans la figure I, la deuxième simulation montre que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,90 millions de dollars était de 69 %, soit un léger recul par rapport au taux précité.

30. Bien que le degré de certitude actuel demeure inférieur à 80 %, niveau cible fixé pour les projets d'équipement du Secrétariat, il demeure très élevé, signe que les risques figurant dans l'inventaire actualisé sont suivis et que les mesures d'atténuation sont dûment appliquées. Son léger recul s'explique par les 11 mois de retard prévus dans l'exécution du projet. On peut s'attendre à ce qu'il remonte une fois que les principaux travaux auront commencé et que la capacité de l'entrepreneur de les exécuter sera appréhendée plus précisément.

31. La simulation selon la méthode de Monte-Carlo réalisée en 2019 a également permis d'établir l'analyse de l'élasticité des coûts actualisée présentée dans la figure II, qui affiche par ordre d'importance les cinq principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'ensemble des coûts du projet. Les changements demandés par le maître d'ouvrage sont l'élément le plus fortement corrélé à l'ensemble des coûts du projet, ce dont les décideurs et les principales parties prenantes doivent tenir compte quand ils évaluent, en vue de les réduire autant que possible, les changements qui pourraient être apportés aux éléments initiaux.

Figure II
Analyse de l'élasticité des coûts (mai 2019)



Description des cinq principaux risques associés au projet

32. On trouvera ci-après une description détaillée des cinq principaux risques recensés dans l'analyse de l'élasticité des coûts, ainsi que des explications quant aux mesures d'atténuation prises :

a) **Changements demandés par le maître d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute et ajouts facultatifs au cahier des charges).** Dans le prolongement de la définition donnée dans le document publié sous la cote [A/73/355](#), il s'agit ici des prescriptions qui ont pu être ajoutées par le maître d'ouvrage après l'établissement des premières études techniques et du cahier des charges ou de nouvelles spécifications qui sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires s'il est nécessaire d'adapter le cahier des charges pendant l'exécution du projet. Pour atténuer ce risque, les principaux acteurs institutionnels ont participé étroitement au projet dès son commencement et poursuivront de la sorte jusqu'à ce qu'il soit achevé pour que les avantages attendus soient protégés et obtenus une fois les éléments du projet livrés ;

b) **Retards sur le calendrier.** En complément des informations données dans le document publié sous la cote [A/73/355](#), il s'agit des retards sur le calendrier qui entraîneraient des coûts supplémentaires en raison du recours aux services de gestion du projet sur une période plus longue. Ces retards peuvent être le fait des consultants, des entreprises ou de l'Organisation, en particulier compte tenu de la lourdeur des procédures d'appel d'offres ou de demande d'approbation d'éventuels changements. C'est avant tout la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des principaux travaux de rénovation qui a retardé de 11 mois l'exécution du projet. Pour atténuer ce risque global, l'équipe chargée du projet de rénovation a fait participer d'emblée les acteurs institutionnels et externes, tels que les consultants et les entreprises, et examine l'inventaire actualisé pendant les réunions d'étape et les réunions de chantier tenues régulièrement ; ainsi, toutes les parties prenantes et les participants au projet comprennent les risques et leurs conséquences sur le calendrier et les coûts du projet. L'équipe encouragera tous les participants à avoir constamment le souci de trouver des solutions d'analyse de valeur susceptibles de raccourcir le calendrier d'exécution du projet. Les procédures de réclamation, de règlement des problèmes et de gestion des changements doivent être en place pour garantir un traitement rapide des réclamations des consultants et des entreprises et des demandes de changement ;

c) **Systemes de conference et systemes informatiques.** Mis au jour récemment, il s'agit des coûts qui pourraient survenir du fait de l'ajout au dossier d'appel d'offres de lots liés aux systèmes et réseaux de conférence et aux systèmes et réseaux informatiques et qui, dans un premier temps, n'avaient pas été retenus dans le cahier des charges. Ces éléments feraient de la rénovation de l'Africa Hall une référence dont il faudrait s'inspirer pour concevoir le reste des infrastructures informatiques à l'échelle du complexe. S'il se matérialise, ce risque pourrait être considéré comme un changement demandé par le maître d'ouvrage tel que défini ci-dessus et, à ce titre, les mesures d'atténuation décrites pour ces changements s'appliquent. Il fait l'objet d'une partie distincte car il a été connu et évalué précisément à l'occasion de la simulation selon la méthode de Monte-Carlo. L'équipe du projet collabore étroitement avec le Service des technologies de l'information et de la communication de la CEA pour que les systèmes installés respectent les exigences de l'Organisation ;

d) **Différends avec l'entreprise/problèmes liés aux prestations.** Il s'agit des différends en suspens avec les consultants ou les entreprises survenus pendant l'exécution du projet et qui pourraient entraîner un surcoût, saper la motivation de l'équipe, ralentir ou arrêter le chantier ou amoindrir la qualité des éléments à livrer au point qu'ils soient inacceptables. Pour atténuer ce risque, l'équipe chargée du projet de rénovation devrait traiter en temps voulu toute réclamation de consultant et demande de changement. Elle devrait en outre mettre à jour et enrichir le manuel du projet de rénovation et faire en sorte que les procédures propres au projet qui y figurent soient parfaitement comprises et respectées par les participants pendant toute la durée de l'exécution du projet. À condition qu'elles ne nuisent pas aux besoins de la CEA, des mises à jour peuvent être apportées aux procédures de manière à tenir compte des besoins des consultants et des entreprises.

Gestion intégrée des risques

33. L'équipe chargée du projet, avec l'appui du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, a réalisé des activités de gestion intégrée des risques au niveau local. Elles ont notamment consisté à tenir à jour l'inventaire, qui demeure un répertoire vivant de tous les risques passés et présents, chaque risque étant attribué à un membre du personnel chargé de le surveiller et de prendre des mesures correctrices si nécessaire, conformément au plan d'atténuation arrêté. Par ailleurs, l'équipe de la CEA chargée du projet de rénovation fait régulièrement participer les consultants spécialisés et les entrepreneurs à ses activités de gestion des risques habituelles. Dans le cadre des activités de suivi courantes, comme les réunions de chantier régulières, la situation en matière de risques fait l'objet d'analyses et d'examen minutieux.

G. Progrès accomplis au cours de la période considérée

Coopération avec les États Membres et le gouvernement du pays hôte

34. Un accord a été mis en place entre l'ONU et le Gouvernement éthiopien pour faciliter et accélérer l'importation de marchandises et de matériaux nécessaires au projet. L'Organisation accueille avec satisfaction la collaboration efficace des autorités locales à l'appui du projet, notamment en ce qui concerne la délivrance de permis de travail aux expatriés, qui permet aux consultants et aux entrepreneurs de fournir des services professionnels sur place pendant l'exécution du projet.

35. À l'issue de discussions avec les représentants de la ville d'Addis-Abeba et le Gouvernement éthiopien, la CEA a entamé des négociations relatives à deux contrats de location des terrains nécessaires pour créer un parc de stationnement, qui permettraient d'utiliser lesdits terrains comme prévu.

Contributions volontaires

36. La CEA a créé un fonds d'affectation spéciale pour enregistrer toutes les contributions au projet de rénovation, passées et futures. La contribution volontaire de 52 192 dollars versée par le Gouvernement malien (A/71/370, par. 50) servira à restaurer une œuvre d'art qui figure dans le cahier des charges approuvé à l'origine. Ainsi, cette somme sera déduite des contributions des États Membres en 2020 et 2021 pour tenir compte de l'utilisation de cette contribution volontaire.

37. En complément des informations fournies dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux (A/73/355, par. 38), il convient de préciser que la CEA a fourni au Gouvernement suisse une proposition détaillée contenant une estimation de la contribution volontaire nécessaire à l'ouverture du centre d'accueil des visiteurs et à son fonctionnement. Ledit gouvernement examine actuellement cette proposition.

38. En mars 2019, la CEA a présenté et promu le projet à l'occasion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui a eu lieu à Marrakech (Maroc), pour sensibiliser à l'importance des contributions volontaires et tenter d'en recueillir. La CEA continuera de chercher à obtenir des contributions volontaires pour le projet par des campagnes de ce type lors de grandes manifestations et conférences, dont les sommets organisés par l'Union africaine. Par ailleurs, elle compte solliciter des contributions volontaires pendant la cérémonie marquant le début des principaux travaux.

39. Toute future contribution volontaire qui permettra de financer en partie le projet tel que défini dans le cahier des charges approuvé à l'origine sera communiquée à l'Assemblée générale, et le plan de dépenses contenu dans les prochains rapports sur l'état d'avancement des travaux tiendra compte d'une diminution équivalente des contributions des États Membres.

40. Pour faire suite à la demande de l'Assemblée générale d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources durable (résolution 73/279 A, sect. VIII, par. 4 et 5), la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA met la dernière main à un plan d'action conçu expressément en vue d'attirer un éventuel financement des États Membres et du secteur privé, dans le respect des règlements et règles de l'ONU applicables et conformément aux stratégies de la CEA en la matière.

41. La Commission a également continué de progresser dans les négociations qu'elle mène avec les autorités du pays hôte en ce qui concerne la contribution en nature envisagée dans le cadre de la cession de terrains pour le parc de stationnement réservé aux visiteurs.

Passation des marchés

42. Comme indiqué dans le document portant la cote A/73/355 et dans le plan des dépenses, la stratégie d'exécution du projet consiste à diviser l'ensemble du programme de travail en cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente.

43. Les travaux préparatoires et le déménagement sont en cours et devraient être finis d'ici à fin septembre 2019. Certains éléments initiaux des études techniques et du calendrier ont été modifiés conformément aux procédures de gestion des changements en vigueur, comme cela arrive fréquemment dans ce type de projets de rénovation, et le projet a été exécuté en conséquence.

44. Le contrat concernant les principaux travaux de rénovation, volet le plus important du projet de rénovation de l'Africa Hall, est entré en vigueur le 10 mai 2019 et devrait arriver à terme dans 30 mois, d'ici à décembre 2021, pour un coût de

28 209 500 dollars. L'entreprise sélectionnée s'emploie actuellement à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du contrat et à les transférer sur le chantier. Comme escompté en 2018 et indiqué dans le précédent rapport (A/73/355, par. 46), l'adjudication du marché correspondant a pris plus longtemps que prévu, ce qui a entraîné un retard de 11 mois.

45. La procédure d'appel d'offres concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques est en cours et devrait être achevée d'ici à la fin de 2019. En 2020, l'entreprise adjudicataire devrait commencer à installer les composantes des systèmes et des réseaux pendant que les principaux travaux de rénovation se poursuivent.

46. La procédure d'appel d'offres concernant la restauration des œuvres d'art, qui comprend quatre lots (lot A : vitraux ; lot B : tableaux et tentures ; lots C et D : autres petites œuvres d'art), devrait s'achever au premier trimestre de 2020.

47. Les études techniques qui figureront dans le dossier d'appel d'offres concernant l'exposition permanente sont en cours d'élaboration et devraient être achevées d'ici à la fin de 2019. Le dossier d'appel d'offres définitif sera publié pendant le premier trimestre de 2020.

Savoir local et enseignements tirés de l'expérience

48. Dans l'exécution du projet de rénovation, il continue d'être tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'autres grands projets de construction de l'Organisation et des pratiques optimales décrites dans les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation. En outre, les enseignements et pratiques optimales mis au jour pendant l'exécution du projet seront inclus dans les versions actualisées des directives pour pouvoir bénéficier aux futurs grands projets.

49. Comme indiqué précédemment, le Secrétariat estime que l'approche retenue pour le projet de rénovation est une pratique optimale de référence car l'ensemble des études techniques tiennent compte des questions d'accessibilité ; cette approche pourrait également être adoptée dans le cadre d'autres projets de construction de l'Organisation, y compris ceux qui auront lieu dans le complexe de la CEA.

50. Étant donné que la majeure partie des travaux préparatoires devrait être terminée d'ici à fin septembre 2019, l'équipe chargée du projet entend établir des procédures qui pourraient servir de référence pour la mise en service des travaux et leur réception par les utilisateurs finaux institutionnels.

Planification et études techniques

51. Pendant la période considérée, le cabinet de conseil principal et le groupe de travail cité au paragraphe 23 c) ci-dessus ont élaboré conjointement les études techniques concernant les systèmes et réseaux de conférence et les systèmes et réseaux informatiques. Ces études prévoient d'installer des systèmes techniques audiovisuels et des systèmes techniques de conférence dotés d'un réseau local indépendant réservé à la diffusion audio et vidéo, un réseau sans fil haute densité mis à disposition des participants aux conférences, et l'ensemble de l'architecture du réseau informatique et des communications. Le Service des technologies de l'information et de la communication de la CEA, qui a participé à l'élaboration des études techniques en tant que membre du groupe de travail, entend faire du projet de rénovation de l'Africa Hall une référence pour la future modernisation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba en installant de nouvelles technologies plus avancées qui permettront une pleine intégration aux infrastructures informatiques à l'échelle du complexe de la CEA et à la plateforme de vidéoconférence du Secrétariat. Les études techniques ont été incorporées au dossier d'appel d'offres.

52. Comme indiqué dans le rapport précédent (A/73/355, par. 53), la CEA a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union africaine, ainsi qu'avec des instituts de recherche et d'autres institutions s'occupant de la préservation du patrimoine, afin d'évaluer les solutions proposées dans les études techniques de rénovation de l'Africa Hall. Toutes les parties se sont dites satisfaites, preuve que l'objectif de préservation du patrimoine fixé dans le cadre du projet avait été correctement pris en compte dans les études techniques.

53. L'élaboration des études techniques concernant l'exposition permanente de l'Africa Hall est bien avancée et devrait être achevée d'ici à la fin de 2019. Un groupe de travail a été mis sur pied pour aider le cabinet de conseil principal à organiser l'espace au vu des thèmes et éléments centraux de l'exposition. Par exemple, la CEA a fait participer le Fonds pour le patrimoine mondial africain, un partenaire officiel de l'UNESCO à l'échelle du continent, à la conception d'un dispositif permettant d'exposer sur un mur interactif la centaine de sites africains classés au patrimoine de l'UNESCO.

54. Pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section XII de la résolution 72/262 A de faire appel au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux, la CEA a continué de collaborer avec des établissements universitaires et des particuliers à Addis-Abeba pour qu'ils puissent contribuer à l'élaboration des documents de référence et des documents historiques portant sur le panafricanisme.

55. Le cahier des charges des travaux de restauration des œuvres d'art a été achevé pendant la période considérée et intégré au dossier d'appel d'offres.

État d'avancement des travaux de construction

56. Comme indiqué ci-dessus, les travaux préparatoires et le déménagement ont commencé en janvier 2018 et devraient être finis d'ici à fin septembre 2019. Une fois les travaux préparatoires livrés à la CEA, les occupants des points de vente se trouvant à la Rotonde de l'Africa Hall déménageront dans les nouveaux points de vente aménagés dans les immeubles Le Congo et Le Nil dans le cadre des travaux préparatoires ; ce déménagement devrait avoir lieu avant la fin septembre 2019.

57. Le contrat de construction des principaux travaux de rénovation est entré en vigueur le 10 mai 2019 et, après une phase de mobilisation, devrait être mis en œuvre dans les 30 mois, dans la période allant du 7 juin 2019 au 5 décembre 2021. L'entreprise mobilise actuellement des ressources et obtient les documents visés dans le contrat qui, une fois reçus par la CEA, lui permettront de prendre possession de certaines zones délimitées du chantier et d'y entamer les travaux de rénovation à proprement parler.

58. Le cabinet de conseil principal désigné pour fournir des services de gestion et de supervision de la construction à l'appui de l'équipe de gestion de projet est déjà présent en permanence depuis la livraison des premiers travaux préparatoires et est prêt à apporter son concours à l'exécution des principaux travaux de rénovation.

H. Questions diverses

Accessibilité

59. Au cours de la période considérée, l'équipe chargée du projet de rénovation a continué de communiquer et de se coordonner avec l'équipe spéciale de la CEA sur l'accessibilité. Elle participe activement aux réunions ordinaires de l'équipe spéciale organisées depuis février 2017 pour s'assurer que la question de l'accès équitable soit

prise en compte de manière appropriée dans les plans tant pour le projet de rénovation de l’Africa Hall que pour les améliorations qui seront apportées aux locaux de la CEA à l’avenir.

Viabilité

60. Pour donner suite à la demande formulée par l’Assemblée générale au paragraphe 17 de la section VIII de sa résolution 73/279 A, la CEA commencera à mesurer et à enregistrer la consommation d’énergie dans les nouveaux espaces créés dans le cadre des travaux préparatoires une fois qu’ils lui auront été remis pour utilisation. Ce travail permettra de créer un état de référence à partir duquel il sera possible de surveiller les habitudes des utilisateurs et de déterminer où des gains d’efficacité pourraient être réalisés. L’état de référence sera établi six mois après réception des travaux préparatoires, et des informations y relatives figureront dans le prochain rapport sur l’état d’avancement des travaux.

Centre d’accueil des visiteurs

61. La CEA peaufine actuellement le dossier de décision concernant le centre d’accueil des visiteurs et y incorpore plusieurs options de tarification pour les différents groupes de visiteurs, comme l’a demandé l’Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A (sect. VIII, par. 10). L’élaboration du dossier de décision s’inscrit dans celle des études techniques concernant l’exposition permanente, qui est en cours et devrait être achevée d’ici à la fin de 2019. En outre, les parties prenantes de la CEA se doivent d’y participer et d’examiner le dossier. À cette fin, l’ébauche du dossier a été communiquée au Comité des parties prenantes. La version définitive du document devrait être présentée dans le rapport annuel sur l’état d’avancement des travaux qui sera soumis à l’Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-quinzième session.

I. Calendrier du projet

62. En raison des retards qui se sont accumulés lors de la procédure d’appel d’offres organisée pour les principaux travaux de rénovation situés sur le chemin critique, le projet devrait être achevé 11 mois plus tard qu’initialement prévu. Pour espérer rattraper une partie des retards, l’équipe de gestion du projet réfléchit sans cesse, en collaboration avec le cabinet de conseil principal et l’entreprise chargée des travaux de rénovation, à des mesures qui pourraient accélérer l’exécution des travaux, comme l’augmentation des effectifs de l’entreprise ou l’allongement des heures de travail. Le recours à d’autres méthodes de construction ou aux techniques modernes pourrait également aider. Il est cependant illusoire de s’attendre à ce que tout le temps perdu puisse être récupéré.

63. L’équipe de gestion du projet continue d’assurer une gestion intégrée des risques liés au calendrier, notamment en mettant à jour les informations figurant sur le calendrier de sorte qu’elles tiennent compte de toute incidence que les travaux de construction en cours ou que l’appel d’offres pour les autres parties des travaux pourraient avoir sur le calendrier. Elle continuera également de tenir le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques informé de l’avancement du projet et de lui communiquer les informations nécessaires à la réalisation d’une étude d’impact du calendrier d’exécution du projet fondée sur les risques et s’emploiera à concevoir au préalable des mesures d’atténuation appropriées. Chaque risque défini dans l’inventaire des risques est attribué à un ou une responsable de la gestion des risques, qui doit en surveiller les facteurs déclencheurs et mettre en place les mesures d’atténuation qui ont été élaborées et acceptées lors des ateliers organisés régulièrement sur les risques.

64. La figure III montre l'état d'avancement réel du projet en juillet 2019 et le calendrier mis à jour jusqu'à l'achèvement du projet.

Figure III
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (juillet 2019)

Calendrier du projet												
Activités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Planification préalable	■											
Préparation et conception (phases 1 et 2)				■								
Évaluation et cahier des charges pour les études techniques				■								
Étude d'avant-projet				■								
Études techniques				■								
Mise en place de l'équipe et négociation avec les consultants					■	■	■	■	■			
Préconstruction (phase 3)						■	■	■	■	■		
Dossier de production et d'appel d'offres						■	■	■	■	■		
Appel d'offres							■	■	■	■		
Construction (phase 4)								■	■	■	■	■
Travaux préparatoires et déménagement								■	■	■	■	■
Principaux travaux de rénovation								■	■	■	■	■
Matériel de pointe, mobilier et œuvres d'art									■	■	■	■
Clôture du projet (phase 5)											■	■

Légende :

- Calendrier envisagé dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/73/355)
■ Calendrier actuel révisé du projet (juillet 2019)

J. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et dépenses prévues jusqu'à la fin de 2019

65. Dans ses résolutions 71/272 A, 72/262 A et 73/279 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 28 107 600 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2019, dont : a) 3 123 200 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 24 767 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 216 800 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) des budgets-programmes pour les exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019.

66. Au 30 juin 2019, les dépenses cumulées s'élevaient à 8 323 800 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2019 s'élevaient à 8 846 100 dollars, comme indiqué dans le tableau 1. Le montant relativement élevé des dépenses prévues pour le second semestre de 2019 s'explique par l'exécution de deux ensembles de travaux de construction : a) les travaux préparatoires et le déménagement, qui devraient être terminés pour l'essentiel à la fin septembre 2019 ; b) les principaux travaux de rénovation, qui constituent le plus gros du projet de rénovation de l'Africa Hall, pour lesquels un contrat a été signé le 10 mai 2019 et qui commenceront prochainement.

Tableau 1
Dépenses effectives au 30 juin 2019 et prévisions pour le reste de 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits approuvés pour la période 2016-2019</i>	<i>Dépenses cumulées au 30 juin 2019</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2019</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2019</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	15 571,8	1 480,5	6 413,2	7 893,7	7 678,1
2. Services spécialisés	5 169,7	4 055,9	704,5	4 760,4	409,3
3. Hausse des coûts	322,2	–	322,2	322,2	–
4. Imprévus	3 703,9	–	938,4	938,4	2 765,5
Total partiel (chapitre 33)	24 767,6	5 536,4	8 378,3	13 914,7	10 852,9
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)					
5. Gestion du projet	3 123,2	2 597,1	431,3	3 028,4	94,8
Total partiel (chapitre 18)	3 123,2	2 597,1	431,3	3 028,4	94,8
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité	216,8	190,3	36,5	226,8	(10,0)
Total partiel (chapitre 34)	216,8	190,3	36,5	226,8	(10,0)
Total	28 107,6	8 323,8	8 846,1	17 169,9	10 937,7

67. Comme indiqué dans le tableau 1, un solde de 10 937 700 dollars devrait rester inutilisé à la fin de l'année 2019 en raison du retard pris dans les achats et dans le démarrage des travaux de construction, comme expliqué au paragraphe 62 ci-dessus, le tout ayant entraîné un retard de 11 mois dans le calendrier global du projet.

Ressources nécessaires en 2020

68. Les ressources nécessaires pour 2020 sont indiquées dans le tableau 2 ci-dessous. Le montant total des dépenses prévues pour 2020 s'élève à 19 380 800 dollars, répartis comme suit :

a) Un montant de 846 800 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira les dépenses relatives :

i) Au maintien de l'équipe de gestion du projet et du poste de coordonnateur de projet (P-4) basé au Siège, à hauteur de 50 % (les coûts sont partagés avec le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok) ;

ii) Aux consultants individuels fournissant sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe de gestion du projet ;

iii) Aux voyages effectués par l'équipe de gestion du projet ;

b) Un montant de 18 439 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettra de couvrir :

- i) Les coûts de construction (13 755 500 dollars) liés à la réparation des défauts potentiels des travaux préparatoires et du déménagement et à l'exécution des principaux travaux de rénovation, des travaux d'installation des systèmes et réseaux informatiques et systèmes et réseaux de conférence, des travaux de restauration des œuvres d'art et des travaux d'installation de l'exposition permanente ;
- ii) Des services spécialisés (971 200 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé d'achever les plans et d'appuyer l'équipe de gestion du projet dans la gestion et la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur la conception ou d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ;
- iii) Une réserve pour hausse des coûts (623 700 dollars) destinée à couvrir les effets de l'inflation dans le secteur de la construction ;
- iv) Une réserve pour imprévus (3 088 600 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;
- c) Un montant de 95 000 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) permettant de maintenir les services de sécurité spécialisés assurés par les six agents de sécurité.

Tableau 2

Ressources nécessaires en 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues pour 2020</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2019</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2020</i>
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	13 755,5	7 678,1	6 077,4
2. Services spécialisés	971,2	409,3	561,9
3. Hausse des coûts	623,7	–	623,7
4. Imprévus	3 088,6	2 765,5	323,1
Total partiel (chapitre 33)	18 439,0	10 852,9	7 586,1
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	846,8	94,8	752,0
Total partiel (chapitre 18)	846,8	94,8	752,0
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité	95,0	(10,0)	105,0
Total partiel (chapitre 34)	95,0	(10,0)	105,0
Total	19 380,8	10 937,7	8 443,1

	<i>Dépenses prévues pour 2020</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé au 31 décembre 2019</i>	<i>Montant net des besoins de financement pour 2020</i>
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c) = (a) – (b)</i>
Dont financement par des contributions volontaires ^a	9,0	–	9,0
Dont financement par l'ouverture de crédits	19 371,8	10 937,7	8 434,1

^a Correspond à la part des travaux de restauration des œuvres d'art (lesquels entrent dans les coûts de construction) qui sera financée par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien.

69. Sur les 19 380 800 dollars de dépenses prévues pour 2020, 9 000 dollars destinés à la restauration des œuvres d'art seront financés par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien, tandis que les 19 371 800 dollars restants seront financés par l'ouverture de crédits. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel de travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27), le solde non utilisé de 10 937 700 dollars prévu à la fin de 2019 sera reporté et servira à couvrir une partie du montant de 19 371 800 dollars nécessaire en 2020. En conséquence, le montant net des crédits à ouvrir pour 2020 s'élèverait à 8 434 100 dollars, dont : a) 752 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 7 577 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 105 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020.

K. Prochaines étapes

70. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Superviser la période de garantie d'un an pour l'ensemble des travaux préparatoires et du déménagement ;
- b) Exécuter les services de construction prévus dans le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation ;
- c) Commencer la prestation des services prévus dans le cadre des travaux de restauration des œuvres d'art ;
- d) Commencer la prestation des services prévus dans le cadre des travaux sur les systèmes et réseaux informatiques et les systèmes et réseaux de conférence ;
- e) Achever la conception de l'exposition permanente, affiner la stratégie de passation de marchés, lancer l'appel d'offres et attribuer les contrats ;
- f) Signer, avec les autorités du pays hôte, l'avenant au bail portant occupation et aménagement des terrains supplémentaires destinés au parc de stationnement des visiteurs.

III. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

71. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ;

b) Prendre note des prévisions de dépenses révisées ;

c) Ouvrir un crédit d'un montant de 8 434 100 dollars, dont : a) 752 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; b) 7 577 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 105 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Annexe

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016 ^a	2017 ^a	2018 ^a	2019	2020	2021	2022	Total	Prévisions figurant dans le document A/73/355	Variation
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
1. Coûts de construction										
1.1 Travaux de construction	–	–	–	5 182,0	11 376,3	11 228,1	423,1	28 209,5	27 813,7	395,8 ^b
1.2 Travaux préparatoires et déménagement	–	–	514,2	2 057,5	39,2	–	–	2 610,9	2 059,5	551,4 ^b
1.3 Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	1 900,0	1 900,0	100,0	3 900,0	3 900,0	–
1.4 Restauration des œuvres d'art	–	–	–	140,0	40,0	749,0	21,0	950,0	950,0	–
1.5 Exposition permanente	–	–	–	–	400,0	250,0	51,0	701,0	701,0	–
2. Services spécialisés										
2.1 Cabinet de conseil principal	983,2	1 733,3	911,6	952,4	926,0	651,4	250,0	6 407,9	6 401,2	6,7 ^c
2.2 Gestion des risques	–	–	52,8	40,5	20,2	26,9	–	140,4	140,4	–
2.3 Autres services	1,6	10,4	49,6	25,0	25,0	25,0	–	136,6	152,1	(15,5) ^d
3 Hausse des coûts	–	–	–	322,2	623,7	427,9	–	1 373,8	1 373,8	–
4. Imprévus	–	–	–	938,4	3 088,6	3 172,1	133,6	7 332,7	8 271,1	(938,4) ^e
Total partiel (chapitre 33)	984,8	1 743,7	1 528,2	9 658,0	18 439,0	18 430,4	978,7	51 762,8	51 762,8	–
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)										
5. Gestion du projet										
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	320,7	869,1	766,0	660,5	651,0	651,0	–	3 918,3	3 918,3	–
5.2 Coordonnateur à plein temps basé au Siège	–	14,2	93,5	90,8	90,8	88,1	–	377,4	377,4	–
5.3 Services de consultants et d'experts	–	5,6	19,5	98,9	90,0	90,0	–	304,0	304,0	–
5.4 Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,0	15,0	12,3	–	117,0	117,0	–
Total partiel (chapitre 18)	337,2	909,4	916,7	865,2	846,8	841,4	–	4 716,7	4 716,7	–
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)										
6. Sécurité	–	26,7	104,1	96,0	95,0	95,0	–	416,8	416,8	–
Total partiel (chapitre 34)	–	26,7	104,1	96,0	95,0	95,0	–	416,8	416,8	–
Total	1 322,0	2 679,8	2 549,0	10 619,2	19 380,8	19 366,8	978,7	56 896,3	56 896,3	–
Dont financement par des contributions volontaires ^f	–	–	–	–	9,0	43,0	–	52,0		
Dont financement par l'ouverture de crédits	1 322,0	2 679,8	2 549,0	10 619,2	19 371,8	19 323,8	978,7	56 844,3		

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

- ^a Correspond aux dépenses réelles engagées en 2016, 2017 et 2018.
 - ^b L'augmentation des coûts des travaux de construction (395 800 dollars) et des travaux préparatoires et du déménagement (551 400 dollars) tient aux ajustements effectués pour tenir compte de la valeur réelle du contrat de deux ensembles de travaux pour lesquels la procédure d'appel d'offres est maintenant achevée, à savoir les travaux préparatoires et le déménagement et les travaux principaux de rénovation. Les montants concernant les trois autres volets (systèmes de conférence et systèmes informatiques, restauration des œuvres d'art et exposition permanente) sont toujours fondés sur les prévisions initiales, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux (A/73/355), en attendant les résultats des procédures d'appel d'offres et l'attribution des contrats correspondants.
 - ^c L'augmentation de 6 700 dollars au titre du cabinet de conseil principal correspond à des services de conseil supplémentaires nécessaires aux travaux préparatoires.
 - ^d La diminution de 15 500 dollars au titre des autres services s'explique par le fait que les besoins sont légèrement inférieurs aux prévisions pour les travaux de conception.
 - ^e La diminution de 938 400 dollars de la réserve pour imprévus s'explique par les changements apportés par rapport au projet initial concernant des éléments dont les contrats ont déjà été attribués ou qui ont déjà été mis en œuvre dans le cadre des travaux de construction et de déménagement.
 - ^f Correspond à la part des travaux de restauration des œuvres d'art qui sera financée par la contribution volontaire reçue du Gouvernement malien.
-